

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 juillet 2026

n° 090-26 C

Objet : RS - Budgets de l'eau et de l'assainissement - Attribution d'une aide financière à l'association EauSoleil pour un projet d'eau potable et d'assainissement au village d'Iouliwil au Maroc

- date de convocation le 10 juillet 2026
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Motte-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Catena d'Alu Bouziane - Bruno Lhuissier
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Brice Bernard - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Sandrine Desroches-Afchain - Isabelle Dunod - Pascale Gagnieux - Bernard Grollier - Isabelle Junet - Laura Khirani - Vincent Patey - Gaëtan Pauchet - Florian Penaroyas - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Carlotta Sacconey-Abbo - Hocine Talbi - Emilien Vanlemmens - Florence Zagagnoni
Cognin	Franck Morat
Curienne	Yohann Jennepin
Doucy-en-Bauges	Laurence Ratton
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jolaine Audoux
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Céline Colombat - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Audrey Tateia
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Sylvain Chariot
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Karim Echtioui - Patricia Maffre-Deprost
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Pierre Grossi

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Stéphane Bochet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Damien Ancrenaz (Cognin) à Franck Morat - de Grégory Basin (La Ravoire) à Vincent Boulnois - de Mélissa Bernard (Challes-les-Eaux) à Luc Berthoud - de Marie-Eve Berni (Barberaz) à Arthur Boix-Neveu - de Christian Berthomier (Saint-Jean-d'Arvey) à Damien Regairaz - de Jean-Pierre Casazza (Chambéry) à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino (Chambéry) à Bernard Grollier - de Corinne Charles (Cognin) à Florian Penaroyas - de Julien Donzel (Challes-les-Eaux) à Valentin Hachet - de Pierre Duperier (Jarsy) à Philippe Ferrari - de Isabelle Geindre (Jacob-Bellecombette) à Jolaine Audoux - de Alexandre Gennaro (La Ravoire) à Michel Dyen - de Jocelyne Gougou (Saint-Cassin) à Jacques Henriot - de Thomas Jaussoin (Chambéry) à Alain Caraco - de Jean-Marc Léoutre (Saint-Jeoire-Prieuré) à Daniel Rochaix - de Magalie Martin (Chambéry) à Aloïs Chassot - de Cécile Meriguet (Chambéry) à Vincent Patey - de Mélanie Meunier (Chambéry) à Isabelle Dunod - de Cristina Virone (Chambéry) à Laura Khirani

• conseillers excusés : 9

Thierry Bebert (Saint-François de Sales) - Manon Boyer (Vérel-Pragondran) - Emilie Guillaud (La Ravoire) - Joséphine Kudin (La Ravoire) - Marie Lheureux Pineau (Arith) - Olivier Marmet (Jacob-Bellecombette) - Luc Meunier (Puygros) - Vincent Miguet (Aillon-le-Vieux) - Emilie Pessel (Chambéry)

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 16 juillet 2026

délibération n° 090-26 C

objet **RS - Budgets de l'eau et de l'assainissement - Attribution d'une aide financière à l'association EauSoleil pour un projet d'eau potable et d'assainissement au village d'Iouliwil au Maroc**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que les budgets eau et assainissement comprennent chacun un fonds destiné à financer des projets uniquement liés à l'eau et situés hors agglomération chambérienne, conformément à la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 qui ouvre la faculté aux collectivités territoriales de consacrer une partie de leurs ressources spécifiques « eau et assainissement » à des actions de coopération internationale.

Pour 2026, le projet de l'association EauSoleil concerne le village d'Iouliwil, situé à 1 673 m d'altitude, sur un plateau de moyenne montagne en bordure d'un oued. Iouliwil fait partie de la commune territoriale d'Azrar dans le bassin hydrographique de Souss-Massa-Draa, au sud du Maroc.

Actuellement, les villageois disposent pour la plupart de raccordements individuels reliés à un réseau de distribution approvisionné par un forage de capacité insuffisante qui s'assèche régulièrement. En période d'été, la commune d'Azrar pallie le manque d'eau en approvisionnant le village avec des camions citernes, sans toutefois parvenir à répondre aux besoins.

Le projet d'EauSoleil consiste à conserver le système existant et à créer un deuxième forage, installer un système d'adduction d'eau par pompage solaire, le connecter à un nouveau réservoir, alimenter le village avec un réseau de distribution sur lequel les habitations seront raccordées, et construire des blocs toilettes avec assainissement.

Il a été élaboré en lien avec les bénéficiaires et les autorités locales, et conçu en concertation avec la direction des eaux de la province après étude de faisabilité. Pour assurer la pérennité des installations, la maintenance, accessible et peu coûteuse, est confiée à l'association du village, chargée aussi d'organiser et de collecter le paiement de l'eau.

L'installation du système de pompage et du réseau d'adduction du réservoir, l'installation du réseau de distribution ainsi que la connexion et l'équipement des toilettes publiques seront réalisés en novembre par des élèves volontaires du lycée professionnel Sainte-Anne de La Motte-Servolex en formation baccalauréat professionnel, dans le but de permettre la valorisation des acquis professionnels tout en encourageant les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de développement durable.

Ce projet répond aux critères habituels fixés pour l'attribution d'aides : suivi de l'action, pérennité des installations, proximité avec les populations locales et réciprocité dans les échanges.

La demande de participation financière faite à Grand Chambéry s'élève à 15 000 €. Un acompte de 50 % pourra être accordé sur demande au démarrage du projet. En cas de réalisation partielle, le versement de la subvention versée par Grand Chambéry sera calculé au prorata des dépenses réelles engagées par l'association.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le versement d'une aide de 15 000 € à l'association EauSoleil pour son projet d'eau potable et d'assainissement au village d'Iouliwil au Maroc,

Article 2 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette démarche.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a horizontal line and a small flourish.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

090-26 C

Objet de l'acte :	RS - Budgets de l'eau et de l'assainissement - Attribution d'une aide financière à l'association EauSoleil pour un projet d'eau potable et d'assainissement au village d'Iouliwil au Maroc
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	16 juillet 2026
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260716-lmc1H36340H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H36340H1

Date de transmission en Préfecture :	17 juillet 2026
Date de réception en Préfecture :	17 juillet 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 17 juillet 2026